



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE BOULC'H, LE PRUNENEC
Excusés : Mme FORBIN
MM. EYL, RAMACKERS

PV du 25 mars 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 24 et 25 mai 2025, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisi via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de RIS ORANGIS

Fermeture du terrain de Champrosay du mercredi 9 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de PARAY VIEILLE POSTE

Fermeture du terrain Jean Bouin du mardi 19 novembre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de la Mairie de LISSES

Fermeture des terrains en herbe du Complexe sportif Stéphane Diagana du 11 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de QUINCY SOUS SENART

Fermeture du stade Maurice Perraguin du dimanche 5 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EVRY COURCOURONNES

Fermeture du terrain en herbe du stade du Bord du Lac du jeudi 23 janvier 2025 au lundi 31 mars 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 26 avril 8 heures au lundi 28 avril 2025 12 heures.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil pendant les jours fériés 2025.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

- Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.
- Fermeture du stade Babin à La Norville
 - Terrains d'honneur et synthétique le dimanche 4 mai 2025
 - Terrain d'honneur le samedi 7 juin 2025



- Terrains d'honneur et synthétique le dimanche 8 juin 2025
- Fermeture du stade Babin à La Norville et du stade Faillu à Egly du lundi 14 avril au dimanche 27 avril 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'ATHIS MONS

Fermeture du stade de la Cité de l'Air le dimanche 30 mars de 7h30 à 11h00.

Arrêté Municipal de la Mairie de BURES SUR YVETTE

Fermeture du terrain d'honneur du stade Louis Chabat du vendredi 28 mars au dimanche 30 mars 2025 inclus.

COUPES

1/4 de finale

- Seniors F à 11 et U18 F à 8 à jouer le 29/03/2025

Résultats : 1/4 de finale

Seniors Essonne

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	GRIGNY US	2-3	IGNY AFC 1
2	FLEURY 91 FC 2		MORANGIS CHILLY 1
3	LINAS MONTLHERY ESA 2	2-0	ARPAJONNAIS 1
4	BRUNOY FC 1		SAVIGNY FOOT CO 1

Seniors District

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	MORANGIS CHILLY 3	2-2 (2-4 TAB)	TREMLIN FOOT 1
2	ORSAY BURES FC 2	3-1	ST GERMAIN LES ARPAJON 1
3	ST MICHEL FC 91 2	0-1	ATHIS MONS USO 1
4	IGNY AFC 3	5-0	VAL YERRES CROSNE 3

CDM

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VILLABE ETS	0-1	MORSANG SUR ORGE FC
2	DOURDAN SP	1-2	PORT BRETIGNY
3	VILLEMOSSEON FC	1-3	LONGJUMEAU FC
4	PORT ULIS	2-2 (3-4 TAB)	VAL YERRES CROSNE

Vétérans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	EVRY FC 2	2-1	PAYS LIMOURS ENTENTE
2	ST GERMAIN LES ARPAJON	3-2	VERRIERES LE BUISSON
3	MASSY 91 FC	1-2	BONDOUFLE AMC
4	BALLAINVILLIERS AS	0-1	VIRY CHATILLON ES



+45 ans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	MNVDB FC	4-1	MONTGERON ES
2	TIGERY AS	0-1	ATHIS MONS USO
3	BREUILLET FC	0-1	IGNY AFC
4	MORANGIS CHILLY FC	2-1	WISSOUS FC

U18

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	GRIGNY US		STE GENEVIEVE FC
2	EVRY FC	1-1 (4-2 TAB)	RIS ORANGIS US
3	FLEURY 91 FC		VAL YERRES CROSNE
4	DOURDAN SPORT	2-4	LINAS MONTLHERY ESA

U16

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BRETIGNY FCS 2	7-0	EPINAY SUR ORGE SC
2	MASSY 91 FC	11-1	VIGNEUX CO
3	LINAS MONTLHERY ESA	4-1	RIS ORANGIS US
4	BALLANCOURT FC	5-0	ST MICHEL FC 91

U14

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	EVRY FC	4-0	MASSY ACADEMY
2	BRETIGNY FCS	4-0	ARPAJONNAIS RC
3	BRUNOY FC	2-0	GRIGNY US
4	RIS ORANGIS US	10-0	EPINAY ATHLETICO FC

Seniors F à 11

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BOISSY FC 91		ST MICHEL FC 91
2	FLEURY FC 2		ATHIS MONS USO
3	TROIS VALLEES FC		EVRY FC
4	MENNECY CS		ETAMPES FC

U18 F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	PAYS LIMOURS ENTENTE		STE GENEVIEVE 2
2	VIGNEUX FCO		SACLAS MEREVILLE US
3	TROIS VALLEES FC 2		DOURDAN SPORT
4	VERRIERES LE BUISSON		VILLABE ETS

U15 F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VILLABE ETS	8-0	BOISSY FC 91
2	JANVILLE LARDY ASL	0-8	ATHIS MONS USO 2
3	BONDOUFLE AMC	2-2 (1-3 TAB)	ARPAJONNAIS
4	ETAMPES FC	1-4	STE GENEVIEVE 2

½ Finale (date butoir le 01/05/2025)

- Seniors Essonne, Seniors District, CDM, Vétérans, +45 ans, U18 et U16 à jouer le 20/04/2025
- U14, Seniors F à 11, U18 F à 8 et U15 F à 8 à jouer le 19/04/2025

Rencontres

Seniors Essonne

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	IGNY AFC 1	FLEURY 91 FC 2 ou MORANGIS CHILLY 1
2	BRUNOY FC 1 ou SAVIGNY FOOT CO 1	LINAS MONTLHERY ESA 2

Seniors District

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	TREMLIN FOOT 1	ORSAY BURES FC 2
2	IGNY AFC 3	ATHIS MONS USO 1

CDM

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MORSANG SUR ORGE FC	PORT BRETIGNY
2	VAL YERRES CROSNE	LONGJUMEAU FC

Vétérans

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	EVRY 2 F	ST GERMAIN LES ARPAJON
2	VIRY CHATILLON ES	BONDOUFLE AMC

+45 ans

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MNVDB FC	ATHIS MONS USO
2	MORANGIS CHILLY FC	IGNY AFC

U18

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	GRIGNY US ou STE GENEVIEVE FC	EVRY FC
2	LINAS MONTLHERY ESA	FLEURY 91 FC ou VAL YERRES CROSNE

U16

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BRETIGNY FCS 2	MASSY 91 FC
2	BALLANCOURT FC	LINAS MONTLHERY ESA

U14

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	EVRY FC	BRETIGNY FCS
2	RIS ORANGIS	BRUNOY FC



Seniors F à 11

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BOISSY FC 91 ou ST MICHEL FC 91	FLEURY FC 2 ou ATHIS MONS USO
2	MENNECY CS ou ETAMPES FC	TROIS VALLEES FC ou EVRY FC

U18 F à 8

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	PAYS LIMOURS ENTENTE ou STE GENEVIEVE 2	VIGNEUX FCO ou SACLAS MEREVILLE US
2	VERRIERES LE BUISSON ou VILLABE ETS	TROIS VALLEES FC 2 ou DOURDAN SPORT

U15 F à 8

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	VILLABE ETS	ATHIS MONS USO 2
2	STE GENEVIEVE 2	ARPAJONNAIS

COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT :

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUE DU 22 MARS 2025

U15 F à 8

Match n° 53268419 * BONDOUFLE AMC 1 / ARPAJONNAIS RC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel du club recevant.

Amende réglementaire à BONDOUFLE AMC pour feuille de match incomplète (manque l'annexe feuille de match).

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1^{er} avril 2025.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / STE GENEVIEVE FC 2 * U18 F à 8

VERRIERES LE BUISSON 1 / VILLABE ETS 1 * U18 F à 8

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 1 / ETAMPES FC 1 * Seniors F à 11

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.



Demande de changement d'horaire via Footclubs

TROIS VALLEES FC 1 / EVRY FC 1 * Seniors F à 11

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match Coupe Essonne U18 F à 8 à 15h00).

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 15 MARS 2025

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 53121625 * BONDOUFLE AMC 1 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Seniors F à 11

Match n° 2971932 du 22 mars 2025

PALaiseau US 1 / ST MICHEL FC 91 1

Lecture FMI.

Match arrêté pour terrain impraticable à la 45^{ème} minute.

La Commission dit match à rejouer.

La Commission programme la rencontre le 10 mai 2025.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

U15 F à 8

Demandes de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / BRUNOY FC 1 * Poule A

ETAMPES FC 2 / ATHIS-MONS USO 2 * Poule B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

RIS ORANGIS US 1 / ARPAJONNAIS RC 1 * Poule B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des vestiaires).



Match n° 253121629 du 15 mars 2025

RIS ORANGIS US 1 / PARAY FC 1 * Poule B

Lecture FMI.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

RIS ORANGIS US 1 : 5 buts

PARAY FC 1 : 0 but

U18 F à 8

TI 72h du 22 mars 2025 à jouer à une date ultérieure

VILLABE ETS 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ORSAY BURES FC 1 / TROIS VALLEES FC 2

Accord de la Commission.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE du 23 MARS 2025

Essonne

Match n° 53268321 * BRUNOY FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 1^{er} avril 2025, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 53268318 du 23 mars 2025

GRIGNY US 1 / IGNY AFC 1 * Essonne

Demande de GRIGNY US de changement d'horaire via Footclubs le 18 mars 2025 après 16h00.

Accord d'IGNY AFC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à GRIGNY US pour demande tardive.

CHAMPIONNAT SENIORS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la LPIFF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

RIS ORANGIS US

Match n° 28598819 Seniors D1 du 16 mars 2025 : RIS ORANGIS US 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 :
-1 point.



Match n° 28883240 Seniors D4/B du 9 mars 2025 : RIS ORANGIS US 2 / SOISY SUR SEINE AS 1 : -1 point.

Match n° 28883244 Seniors D4/B du 16 mars 2025 : LISSOIS FC 2 / RIS ORANGIS US 2 : -1 point.

TI 72h du 23 mars 2025 à jouer le 27 avril 2025

PAYS LIMOURS ENT 1 / IGNU AFC 2 * D1

Demandes de changement de terrain via Footclubs

GIF SFOC 1 / EVRY FC 2 * D3/A

ORSAY BURES FC 2 / VILLIERS SUR ORGE FC 1 * D4/A

ORSAY BURES FC 3 / TROIS VALLEES FC 2 * D5/B

GIF SFOC 2 / COUDRAYSIEN FC 2 * D5/D

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / DRAVEIL FC 1 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

ST MICHEL FC 91 3 / ANTILLAIS VIGNEUX-KURDE 1 * D5/C du 30 mars 2025 au 13 avril 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MNVDB FC 3 / BALLAINVILLIERS AS 2 * D5/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains).

Match n° 28598825 du 30 mars 2025

EVRY FC 1 / RIS ORANGIS US 1 * D1

Demande d'EVRY FC de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

Match n° 28608908 du 30 mars 2025

BOUSSY-QUINCY FC 1 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D2/B

Demande de BOUSSY-QUINCY FC de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.



CHAMPIONNAT CDM

Demandes de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 5 / BALLANCOURT FC 5 * D1

PLATEAU SACLAY ES 5 / BERGERIES AS 5 * D2

Accord de la Commission.

Match n° 28613471 du 9 mars 2025

PECQUEUSE AS 5 / LONGJUMEAU FC 5 * D1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 1^{er} avril 2025.

COUPE ESSONNE U14

Match n° 53268757 du 22 mars 2025

RIS ORANGIS US 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Demande de RIS ORANGIS US de changement d'horaire via Footclubs le 20 mars 2025.

Accord d'EPINAY ATHLETICO FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 8 MARS 2025

D3/B

Match n° 28619111 * EVRY FC 3 / JANVILLE LARDY ASL 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Amende réglementaire à EVRY FC pour feuille de match incomplète (manque l'annexe feuille de match).

FMI NON PARVENUES DU 15 MARS 2025

D2/B

Match n° 28863468 * MORANGIS CHILLY FC 1 / STE GENEVIEVE FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1^{er} avril 2025.



D3/A

Match n° 28619011 * STE GENEVIEVE FC 2 / VIRY CHATILLON ES 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} avril 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D3/B

Match n° 28619114 * EPINAY ATHLETICO FC 2 / EVRY FC 3 * D3/B

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 22 mars 2025 à 0h56.

Amende réglementaire à EPINAY ATHLETICO FC pour transmission tardive.

D4/D

Match n° 29437608 * EVRY FC 5 / SAVIGNY FOOT CO 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Amende réglementaire à EVRY FC pour feuille de match incomplète (manque l'annexe feuille de match).

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1^{er} avril 2025.

Match n° 29437610 * MONTGERON ES 3 / ETAMPES FC 3

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 1^{er} avril 2025.

Match n° 29437611 * LISSOIS FC 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 22 mars 2025 à 19h47.

Amende réglementaire à LISSOIS FC pour transmission tardive.

Demande de changement de terrain via Footclubs

VIRY CHATILLON ES 2 / ETAMPES FC 2 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 2 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT * D3/D

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains).



Demande de changement d'horaire via Footclubs

MENNECY CS 1 / PARAY FC 1 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (féminines à 16h00).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

DRAVEIL FC 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (critérium U12-U13).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ETAMPES FC 1 / TREMLIN FOOT 1 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problèmes de vestiaires), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 5 / MENNECY CS 2 * D3/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plateau U6-U7), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

DRAVEIL FC 3 / BOISSY FC 91 1 * D4/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains U12-U13), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 29437615 du 29 mars 2025

ETAMPES FC 3 / VILLEMORISSON FC 1 * D4/D

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord de VILLEMORISSON FC, la Commission maintient la rencontre à 16h00 à VILLEMORISSON FC (cf. PV du 18 février 2025).

Match n° 29437225 du 5 avril 2025

MORANGIS CHILLY FC 3 / COUDRAISIEN FC 1 * D4/A

Demande de MORANGIS CHILLY FC de changement de date via Footclubs.

Refus de COUDRAISIEN FC.

La Commission maintient la rencontre le 5 avril 2025.

Match n° 29437226 du 5 avril 2025

JEUNESSE ETAMPOISE 1 / ST MICHEL FC 91 2 * D4/A

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure (CDPME).

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 8 MARS 2025

D1/B

Match n° 53151172 * EVRY FC 2 / ULIS CO 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Amende réglementaire à EVRY FC pour feuille de match incomplète (manque l'annexe feuille de match).

Match n° 53151161 remis au 22 mars 2025

MORANGIS CHILLY FC 1 / MENNECY CS 1 * D1/B

Lecture FMI.

Courriel de MENNECY CS.

Courriel de l'arbitre de la rencontre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

MORANGIS CHILLY FC 1 : 2 buts

MENNECY CS 1 : 8 buts

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 16 MARS 2025

D4/A

Match n° 29436586 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / AIGLE FERTOISE 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

D4/B

Match n° 29436717 * EPINAY SUR ORGE SC 3 / STE GENEVIEVE FC 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 21 mars 2025 à 17h42.

Amende réglementaire à EPINAY SUR ORGE SC pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUE DU 23 MARS 2025

D1

Match n° 29408853 * ULIS CO 1 / TREMLIN FOOT 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} avril 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 23 mars 2025 à jouer à une date ultérieure

VILLABE ETS 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D4/A



Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 2 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 3 / BRETIGNY FCS 4 * D4/D du 30 mars 2025 avancé au 29 mars 2025 à 16h00

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 28/618073 du 30 mars 2025

EPINAY SUR ORGE SC 1 / PALAISEAU US 2 * D2/A

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 12h30.

Match n° 28618167 du 30 mars 2025

ETAMPES FC 1 / ST MICHEL FC 91 1 * D2/B

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure (CDPME).

Match n° 29436726 du 30 mars 2025

STE GENEVIEVE FC 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/B

Demande de ST GERMAIN ST PIERRE de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

COUPE ESSONNE U18

Match n° 53268340 du 23 mars 2025

FLEURY 91 FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Reprise du dossier.

Courriel de FLEURY 91 FC.

Courrier de la FFF.

La Commission reporte la rencontre au mercredi 16 avril 2025 (date butoir impérative) à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U18

Match remis du 3 novembre 2024 à jouer le 27 avril 2025

DOURDAN SPORTS 1 / MENNECY CS 1 * D2/A

Match remis du 24 novembre 2024 à jouer le 20 avril 2025

PAYS LIMOURS ENT 1 / DOURDAN SPORTS 1 * D2/A



Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D1

ATHIS-MONS USO 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D3/C du 6 avril 2025

Accord de la Commission.

Match n° 28617697 remis au 23 mars 2025

LONGJUMEAU FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Suite à la décision de la CDPME, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 286178297 remis au 23 mars 2025

ETAMPES FC 1 / MASSY 91 FC 1 * D2/B

Suite à la décision de la CDPME, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 28617713 du 30 mars 2025

RIS ORANGIS US 1 / ST MICHEL FC 91 1* D1

Demande de RIS ORANGIS US de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de ST MICHEL FC 91.

La Commission maintient la rencontre à 13h00.

Match n° 28617717 du 30 mars 2025

EVRY FC 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Reprise du dossier.

Courriels d'EVRY FC et de LINAS MONTLHERY ESA.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

Match n° 28617803 du 30 mars 2025

SOISY SUR SEINE AS 1 / ARPAJONNAIS RC 1 * D2/A

Demande de SOISY SUR SEINE AS de changement d'horaire via Footclubs.

Refus d'ARPAJONNAIS RC.

La Commission maintient la rencontre à 13h00.

Match n° 29683936 du 30 mars 2025

MNVDB FC 2 / DOURDAN SPORTS 2 * D3/B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de DOURDAN SPORTS.

La Commission maintient la rencontre à 12h00.

CHAMPIONNAT VETERANS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la LPIFF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

RIS ORANGIS US

Match n° 28614155 Vétérans D2/B du 9 mars 2025 : RIS ORANGIS US 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 :
-1 point.



Match n° 28614161 Vétérans D2/B du 16 mars 2025 : BALLAINVILLIERS AS 1 / RIS ORANGIS US 1 :
-1 point.

FMI NON PARVENUE DU 16 MARS 2025

D2/B

Match n° 28614162 * APCSS 91 1 / MILLY GATINAIS FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 1^{er} avril 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre aux deux clubs.

TI 72h du 23 mars 2025 à jouer le 27 avril 2025

VILLABE ETS 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D2/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

WISSOUS FC 2 / VILLEMOSNON FC 1 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 1 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D2/B du 27 avril 2025 (remis) avancé au 13 avril 2025

Accord de la Commission.

Match n° 28616977 du 16 mars 2025

LISSOIS FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D3/A

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de LISSOIS FC 1.

Amende réglementaire à LISSOIS FC.

Match n° 28616962 remis au 23 mars 2025

LISSOIS FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D3/A

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Courriel de VAL YERRES CROSNE.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de LISSOIS FC 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à LISSOIS FC.



Match n° 28613812 du 30 mars 2025

BENFICA YERRES 1 / MASSY FC 91 1 * D1

Demande de MASSY 91 FC de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de BENFICA YERRES.

La Commission maintient la rencontre à 9h30.

Match n° 28617075 du 30 mars 2025

VIRY CHATILLON ES 1 / PORT. ULIS 1 * D2/A

Demande de VIRY CHATILLON ES de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

Match n° 28614078 du 30 mars 2025

PORT. RIS ORANGIS 1 / MORANGIS CHILLY FC 2 * D2/A

Demande de MORANGIS CHILLY FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 9h30.

Match n° 28617069 du 30 mars 2025

ANTILLAIS VIGNEUX 1 / ORSAY BURES FC 1 * D3/B

Demande des ANTILLAIS VIGNEUX de changement de date via Footclubs.

Refus d'ORSAY BURES FC.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

+45 ANS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la LPIFF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

RIS ORANGIS US

Match n° 59434741 Critérium +45 ans Poule C du 9 mars 2025 : SOISY SUR SEINE AS 4 / RIS ORANGIS US 4 : -1 point.

Match n° 29434745 Critérium +45 ans Poule C du 16 mars 2025 : RIS ORANGIS US 4 / MORSANG SUR ORGE FC 4 : -1 point.

Match n° 29434751 Critérium +45 ans Poule C du 23 mars 2025 : MASSY 91 FC 4 / RIS ORANGIS US 4 : -1 point.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

PALaiseau US 4 / TIGERY AS 4 * Poule B

VAL YERRES CROSNE 4 / VILLEJUST AVENIR 4 * Poule D

Accord de la Commission.



Match n° 29435274 du 16 mars 2025

MASSY 91 FC 5 / PORT. SAINT MICHEL 4 * Poule F

Reprise du dossier.

Lecture des courriels de MASSY 91 FC et des PORT. SAINT MICHEL nous indiquant le résultat de la rencontre.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

MASSY 91 FC 5 : 3 buts

PORT. SAINT MICHEL 4 : 2 buts

Match n° 29434505 du 30 mars 2025

MNVDB FC 4 / VILLABE ETS 4 * Poule A

Demande de MNVDB FC de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

Match n° 29434504 du 30 mars 2025

VIGNEUX FCO 4 / SUD ESSONNE 4 * Poule A

Demande de VIGNEUX FCO de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

Match n° 29435281 du 30 mars 2025

BOUSSY-QUINCY FC 4 / EVR FC 4 * Poule F

Demande de BOUSSY-QUINCY FC de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

+55 ANS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la LPIFF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

RIS ORANGIS US

Match n° 29435693 Critérium +55 ans Poule A du 9 mars 2025 : RIS ORANGIS US 6 / MILLY GATINAIS FC 6 : -1 point.

Match n° 29435632 Critérium +55 ans Poule A du 23 mars 2025 : RIS ORANGIS US 6 / VILLABE ETS 6 : -1 point.



Match remis du 9 mars 2025 à jouer le jeudi 1^{er} mai 2025

LISSOIS FC 6 / VILLABE ETS 7 * Poule B

Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB FC 6 / RIS ORANGIS US 6 * Poule A du 27 avril 2025

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

BONDOUFLE AMC 6 / VILLABE ETS 7 * Poule B du 30 mars 2025 au 11 mai 2025

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 6 / VILLABE ETS 6 * Poule A du 30 mars 2025 au 3 avril 2025 à 20h15

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 29435713 du 30 mars 2025

MORANGIS CHILLY FC 6 / PALAISEAU US 6 * Poule A

Demande de MORANGIS CHILLY FC de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

Match n° 29551176 du 30 mars 2025

ATHIS-MONS USO 6 / TOURNELLES CONCY 6 * Poule B

Arrêté Municipal de fermeture de terrain.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 29551179 du 30 mars 2025

VILLEMOISSON FC 6 / ORSAY BURES FC 6 * Poule B

Demande de VILLEMOISSON FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Occupation du terrain par les +45 ans.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.